Justificatif généré le 14/06/2022

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 14/06/2022
Département de publication : (92) Hauts-de-Seine
URL de l'annonce : https://www.actu-juridique.fr/?p=299194
N° d'annonce : 611588

SOLFINEA

Société anonyme au capital de 3.540.278,17 €

Siège social : 1, Place Samuel de Champlain 92400 COURBEVOIE

562 059 832 R.C.S. Nanterre

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui est prévue le :

MERCREDI 29 JUIN 2022 A 9H30, AU SIEGE SOCIAL, 1, PLACE SAMUEL DE CHAMPLAIN – 92400 COURBEVOIE – TOUR ENGIE

demander Patricia Godreau à l'accueil,

afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021

2. Approbation des comptes sociaux de l'exercice et affectation du résultat

3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce, approbation et ratification desdites conventions

4. Renouvellement du mandat d'un administrateur

5. Renouvellement du mandat de la société MAZARS, commissaire aux comptes titulaire

6. Non renouvellement de son suppléant Monsieur Charles Le Borgne de Boisrou

7. Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée se compose de tous les Actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, sur justification de leur qualité cinq jours au moins avant la tenue de la réunion par l'inscription de leurs titres nominatifs dans les comptes de la Société.

Les Actionnaires souhaitant recevoir un formulaire de vote par correspondance devront en fa
la demande par lettre recommandée avec A.R. reçue au siège social au moins six jours avar

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)

réunion.

Les formulaires de vote par correspondance devront être reçus au siège social au plus tard trois jours avant la date de la réunion.

Le Conseil d'Administration

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeHy2BOaq
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeHy2BOaq

EURO-QUALITY SYSTEM
ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)